



Risques encourrus pour chèque en bois

Par **Malou1987**, le **20/06/2009** à **01:36**

Bonsoir,rnrnJe me suis séparée de mon petit ami il y a peu. Lui devant beaucoup d'argent, j'ai souhaité lui rembourser totalement, et n'ayant pas cette somme là, je me suis tournée vers ma mère qui à accepté de m'aider. J'ai donc fait plusieurs chèques à mon ex.rnrnMalheureusement, ma mère m'a appris il y a quelques jours qu'elle n'était pas en mesure de m'aider (un peu tard..). J'ai donc appelé mon ex pour lui dire de ne pas encaisser les chèques, mais il m'a simplement dit que ce n'était pas son problème et les a encaissé malgré tout. D'après ce que m'a dit ma belle soeur, il aurait également pu retirer l'argent, alors que les chèques sont forcément sans provision (comment, de nos jours, est-ce possible ?).rnrnQu'est-ce que je risque exactement ? Je ne peux évidemment pas rembourser une telle somme (à cinq chiffres). La banque m'a immédiatement mise en interdit bancaire, mais j'ai peur que ça aille plus loin que ça.rnrnRépondez moi s'il vous plait, je suis perdue et j'ai vraiment peur de la suite des événements...rnrnMalou

Par **Solaris**, le **23/06/2009** à **16:39**

Bonjour,rnrnSi les chqèues sont impayés, votre ex ami n'a pas reçu l'argent.rnIl pourra vous faire porusivre par un huissier pour en exiger le paiement.rnVotre banque va vous prendre des frais et vous aller être fichée (apparemment c'est déjà fait).rnIl faudra régler également en sus des chèques les timbres fiscaux correspondant à vos chèques pour lever l'interdiction lorsque vous aurez pu les régler.